



DÉCISION
Décision concernant l'octroi d'un mandat
spécial à Monsieur Gaston CHASSAIN

N° 26486

LE PRÉSIDENT DE LIMOGES MÉTROPOLE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L521-2
L521-10, L521-4 et L521-16,
Vu la délibération n°12 du conseil communautaire du 27 juin 2014 relative à la délégation
du conseil communautaire au Président pour accorder des mandats spéciaux aux élus
communautaires,
Vu le décret n°2006-795 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de
régime des élus occasionnels par les déplacements temporaires des personnels civils
de l'Etat,
CONSIDÉRANT que le Code général des collectivités territoriales prévoit que les
fonctions de Président, Vice-Président et conseillers communautaires doivent être ex
cusement des frais que nécessitent l'exécution des mandats spéciaux,
CONSIDÉRANT que le déplacement de Monsieur Gaston CHASSAIN à Castelsarrasin (82)
nécessite l'octroi d'un mandat spécial dans les conditions définies par la délibération
susvisée.

DÉCISION

Article 1 : De confier le caractère de mandat spécial au déplacement de Monsieur
Gaston CHASSAIN à la journée d'insubordination au renouvellement financier-voies
expresses en force déléguée en vertu CHASSAIN (82) le 04 avril 2025.

Article 2 : Etudier à l'été 2025 le remboursement des frais réellement
encourus pour l'exécution du mandat spécial sur présentation de l'intégralité des
justificatifs de dépenses exposés.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal
administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Article 4 : Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier sont chargés
chaque en ce qui concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Limoges,

Signé électroniquement le 04/04/2025

Président de la communauté urbaine
Monsieur Gaston CHASSAIN



DÉCISION

Décision concernant l'octroi d'un mandat spécial à Monsieur Gaston CHASSAIN

1 DOCUMENT - Publié le 4 Avril 2025



26486.pdf
(.pdf, 367,9 Ko)



TÉLÉCHARGER